

Description

La présente invention est relative à un dispositif d'attache des brins d'un bracelet à une boîte de montre comportant une glace et une carrure, ledit dispositif comprenant des cornes rapportées sur la carrure et des barrettes pour assembler les cornes aux brins du bracelet de façon à permettre l'articulation desdits brins sur lesdites cornes selon le préambule de la revendication 1.

On a souvent proposé des cornes rapportées après coup sur la carrure. Dans le cas où la carrure est ronde, ce mode de faire facilite beaucoup l'exécution de la boîte aussi bien pour l'usinage que pour la terminaison, puisque la carrure peut être usinée au tour sans que cet usinage puisse être gêné par des cornes qui feraient partie intégrante de la carrure.

Une telle réalisation est décrite par exemple dans le document CH-A-321188 où la carrure présente une gorge circulaire dans laquelle est engagée une partie arquée de chaque corne qui peut être maintenue en place dans cette gorge de deux façons. La première façon consiste à donner à la section de la gorge et de la partie arquée de la corne une forme qui permet d'accrocher cette corne à la carrure et de la maintenir en place par une lunette. L'autre façon consiste à fixer les cornes à la carrure par des vis qui traversent leurs parties arquées et dont les têtes sont masquées par la lunette. Dans les deux cas ce procédé nécessite un usinage relativement compliqué des cornes d'abord pour la partie s'engageant dans la gorge et ensuite pour la partie apparente et cintrée de la corne qui reçoit le bracelet.

Une autre réalisation apparaît à la lecture du document CH-A-368427 où la corne pénètre dans un logement pratiqué dans la carrure et y est maintenue au moyen d'une goupille de fixation. La corne présentée dans ce document est massive et nécessite également un usinage long et compliqué puisque une de ses extrémités - celle qui est introduite dans la carrure - est cylindrique et l'autre de ses extrémités - celle qui sert à l'attache du bracelet - est parallélogrammique.

La présente invention a pour but de fournir un dispositif d'attache dont les cornes rapportées peuvent être réalisées de façon beaucoup plus simple que celles décrites dans les documents cités ci-dessus.

Pour cela le dispositif d'attache selon l'invention comprend lui aussi des cornes qui ont chacune une portion introduite dans un logement borgne présenté par la carrure de la boîte et des goupilles introduites dans des premiers trous pratiqués dans cette carrure et traversant les cornes pour fixer rigidement celles-ci à la boîte et le but recherché est atteint grâce au fait que dans ce dispositif chaque corne comporte au moins deux plaques minces découpées en forme, juxtaposées et présentant des seconds trous dans lesquels passe l'une des goupilles comme cela est défini

dans la partie caractérisante de la revendication 1.

A noter que l'on connaît, grâce au document FR-A-2 554 691, un dispositif d'attache d'un bracelet à une boîte de montre qui comprend pour chaque brin ou chaque extrémité de ce bracelet un élément formé de deux pièces juxtaposées, dont une portion est introduite dans un logement de la carrure de la montre pour assembler cet élément avec la carrure et une barrette pour attacher le brin ou l'extrémité de bracelet à cet élément. Toutefois, dans ce dispositif l'élément en question n'est pas une corne qui est fixée rigidement à la carrure par une goupille mais un élément qui est tenu par un pivot autour duquel il peut tourner de façon à être mobile vers le dessus de la boîte et ceci afin de faciliter la fixation de la montre au poignet. De plus, les pièces de l'élément qui ne sont qu'au nombre de deux sont forcément des pièces épaisses qui ne peuvent pas être obtenues simplement par étampage mais, par exemple, par fraisage. Si ces pièces étaient minces elles ne pourraient pas résister longtemps aux contraintes de flexion et de torsion auxquelles elles seraient soumises au moment de la fixation de la montre au poignet et pendant que cette montre serait portée. Au contraire, dans le cas du dispositif d'attache selon l'invention, les plaques minces juxtaposées sont liées rigidement à la carrure et, par conséquent, entre elles et le nombre de plaques par corne peut être choisi en fonction de leur épaisseur, du nombre de cornes, etc., ce qui fait que ces cornes peuvent être aussi solides que des cornes massives classiques.

L'invention va être décrite maintenant au moyen de la description suivante et à l'aide des dessins qui l'illustrent à titre d'exemple et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de face d'un premier mode d'exécution d'une montre sur laquelle apparaît le dispositif d'attache selon l'invention, ce dispositif utilisant des cornes découpées,
- la figure 2 est une vue de face d'un second mode d'exécution d'une montre sur laquelle apparaît le dispositif d'attache selon l'invention,
- la figure 3 est une coupe selon la ligne III - III de la figure 1,
- la figure 4 est une coupe montrant une variante d'exécution de la coupe illustrée en figure 3,
- la figure 5 est une vue partielle de face d'une montre équipée du dispositif selon l'invention et selon une variante de la figure 2,
- la figure 6 est une vue partielle de face d'un dispositif d'attache utilisant des cornes découpées et pliées selon un premier mode d'exécution,
- la figure 7 est une vue partielle d'un dispositif d'attache utilisant des cornes découpées et pliées selon un second mode d'exécution, et
- la figure 8 montre une exécution particulière

d'une plaque formant la corne, en variante à celle montrée en figure 3.

On a représenté en figure 1 une montre-bracelet comportant une boîte 3 à laquelle sont attachés deux brins 1 et 2 d'un bracelet. La boîte 3 comporte une carrure 10, une glace 9 à travers laquelle on distingue des aiguilles 12 d'affichage de l'heure et un fond 11. Le dispositif d'attache comprend pour chacun des brins 1 et 2 une corne 4 qui est rapportée sur la carrure. Une barrette 5 assemble la corne au brin de façon à permettre, de manière connue en soi, l'articulation du brin sur la corne.

Selon une caractéristique essentielle de l'invention la corne 4 comporte au moins deux plaques 6 découpées en forme et juxtaposées puis introduites partiellement dans un logement borgne 7 pratiqué dans la carrure 10. Une goupille 8 est reçue à la fois dans un trou 14 pratiqué dans la carrure et dans des seconds trous 15 pratiqués dans les plaques pour fixer la corne à la boîte. Par logement borgne il faut entendre ici un logement pratiqué dans l'épaisseur de la carrure et laissant de la matière entre l'intérieur de la boîte et l'extérieur de celle-ci. Ce logement comporte un fond 25 (voir figure 3).

La figure 3 qui est une coupe selon la ligne III - III de la figure 1, montre bien comment est ajustée une plaque 6 de la corne 4 par rapport à la carrure 10. Dans la carrure 10, on pratique le logement borgne 7 qui présente le fond 25. On introduit alors les plaques dans le logement, puis on chasse la goupille 8 d'abord dans le premier trou 14 pratiqué dans la carrure puis dans le second trou 15 pratiqué dans la plaque et enfin dans le premier trou 14 pratiqué dans la carrure (voir aussi figure 1). La figure 3 montre encore que le brin 2 du bracelet est fixé à la corne 4 par l'intermédiaire de la barrette 5 introduite dans un trou 16 pratiqué dans les plaques 6 de la corne 4.

Pour priver la plaque 6 de toute mobilité quand elle est fixée à la carrure, on s'arrange pour qu'une tranche de la plaque 6 vienne s'appuyer élastiquement contre le fond 25 du logement 7 quand la goupille 8 est introduite dans les trous 14 et 15. Cela est avantageusement réalisé, comme on peut le voir en figure 3, en pratiquant sur la tranche de la plaque un dégagement 21 qui définit deux zones d'appui 18 et 19, les moyens permettant la déformation élastique de la tranche consistant à affaiblir la plaque entre le fond du dégagement 21 et le trou 15, ce qui provoque le fléchissement de la tranche quand la goupille 8 est introduite dans les trous 14 et 15.

Les figures 1 et 3 montrent encore que l'on peut mettre à profit la présence des cornes 4 pour fixer de manière étanche la glace 9 sur la carrure 10. Dans ce but la plaque 6 comporte une saillie ou surplomb 17 qui mord sur la glace et l'appuie sur la carrure. L'étanchéité est assurée par une garniture 13 pincée entre la glace et la carrure.

La figure 4 est une coupe montrant une variante

d'exécution de la coupe illustrée en figure 3. La seule différence consiste à fixer la glace 9 dans un logement 26 situé sur le haut de la carrure 10, un joint 27 assurant l'étanchéité, la plaque 6 ne contribuant en rien à la fixation de la glace sur la carrure.

La figure 2 montre une vue de face d'un second mode d'exécution du dispositif d'attache selon l'invention. Ici chaque brin du bracelet est attaché à la boîte 3 au moyen de deux cornes 4 présentant chacune deux plaques 6. La fixation des plaques est réalisée de façon semblable à ce qui a été décrit plus haut.

Les figures 1 et 2 montrent encore des cornes 4 fabriquées d'une pluralité de plaques 6 découpées et juxtaposées. Dans ces exemples, les plaques formant la corne présentent toutes une même découpe. Dans le cas de la figure 5 par contre, chaque corne est formée de trois plaques 30, 31 et 32 dont les découpures sont différentes et ceci dans le but de rechercher une esthétique originale. Si les trois plaques sont fixées à la boîte par la goupille 8 déjà décrite plus haut, le brin 2 du bracelet n'est attaché aux cornes 4 que par l'extrémité de la plaque 32 au moyen de la barrette 5.

On se reportera maintenant aux figures 6 et 7. Dans ces deux figures les cornes sont faites de plaques 33 et 34 découpées puis pliées en forme de U. Dans le cas de la figure 6 les extrémités libres du U s'appuient dans le fond du logement borgne pratiqué dans la carrure et la base du U est arrangée pour recevoir la barrette d'articulation du brin du bracelet. Inversement dans la figure 7, c'est la base du U qui s'appuie dans le fond du logement borgne alors que ce sont les extrémités libres du U qui sont arrangées pour recevoir la barrette d'articulation du brin du bracelet.

Les formes d'exécution qui ont été décrites montrent que le dispositif revendiqué et faisant appel à des plaques découpées, permet une foule de variantes grâce auxquelles l'aspect final de la montre peut être modifiée. On mentionnera de surcroît que les plaques peuvent être découpées dans une même bande au moyen d'une étampe. Dans ce cas toutes les plaques auraient la même coloration. Le matériau de base peut être de l'acier ou de l'or. On peut envisager aussi l'alternance de deux matériaux, par exemple acier et or pour obtenir un aspect bicolore. Quel que soit le matériau utilisé, on remarquera que les plaques formant la corne sont faciles à réaliser, sans usinage compliqué, puisque venues d'étampe. De ce fait, le dispositif d'attache est bon marché tout en présentant une allure attrayante et nouvelle.

La figure 8 montre une exécution particulière de la plaque 6. On reconnaît ici les zones d'appui 18 et 19, la saillie 17, le dégagement 21 et les trous 15 et 16 recevant respectivement la goupille de fixation de la plaque sur la carrure et la barrette de fixation du brin du bracelet à la plaque. En dehors de la configu-

ration décrite ci-dessus, la plaque présente un évidement 20, découpé en même temps que le contour extérieur de la plaque, cet évidement permettant une économie de matière, particulièrement si la plaque est faite en or.

Revendications

1. Dispositif d'attache des brins (1, 2) d'un bracelet à une boîte de montre (3) comportant une glace (9) et une carrure (10), ledit dispositif comprenant des cornes (4) rapportée sur la carrure et ayant chacune une portion introduite dans un logement borgne (7) présenté par cette carrure, des goupilles (8) introduites dans des premiers trous (14) pratiqués dans ladite carrure et traversant lesdites cornes pour fixer rigidement celles-ci à ladite boîte, et des barrettes (5) pour assembler lesdites cornes aux brins du bracelet de façon à permettre l'articulation desdits brins sur lesdites cornes, caractérisé par le fait que chacune desdites cornes comporte au moins deux plaques minces (6; 3, 31, 32; 33, 34) découpées en forme, juxtaposées et présentant des seconds trous (15) dans lesquels passe l'une desdites goupilles.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que lesdites plaques (6) présentent une saillie (17) pour assurer conjointement la fixation de la glace (9) sur la carrure (10).
3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque logement borgne (7) présente un fond (25) contre lequel vient s'appuyer une tranche présentée par la portion de chaque plaque (6) introduite dans ce logement, la force d'appui étant assurée par des moyens (18, 19, 21) provoquant la déformation élastique de ladite tranche quand une goupille (8) est introduite dans lesdits premiers (14) et second trous (15).
4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé par le fait que ladite tranche présente un dégagement (21) arrangé de manière à former deux zones d'appui (18, 19) de cette tranche contre le fond (25) quand ladite goupille (8) est introduite dans lesdits premiers (14) et second trous (15).
5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les plaques (33; 34) découpées formant chacune desdites cornes (4) sont pliées en forme de U, les extrémités libres du U s'appuyant dans le fond de l'un desdits logement borgne et la base du U étant arrangée pour recevoir la barrette (5) d'articulation de l'un des brins (1, 2)

du bracelet.

6. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les plaques (33, 34) découpées formant chacune desdites cornes (4) sont pliées en forme de U, la base du U s'appuyant dans le fond de l'un desdits logements borgnes et les extrémités libres du U étant arrangées pour recevoir la barrette (5) d'articulation de l'un des brins (1, 2) du bracelet.
7. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque corne (4) comporte une pluralité de plaques (6) découpées et juxtaposées et que chacune des plaques présente une découpe identique.
8. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque corne (4) comporte une pluralité de plaques (30, 31, 32) découpées et juxtaposées et que chacune des plaques présente une découpe différente.
9. Dispositif selon la revendication 7 ou la revendication 8, caractérisé par le fait que les plaques (6; 30, 31, 32) sont découpées dans un même matériau.
10. Dispositif selon la revendication 7 ou la revendication 8, caractérisé par le fait que les plaques (6; 30, 31, 32) sont découpées dans des matériaux différents.
11. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les plaques (6) présentent un évidement (20) intérieur.
12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé par le fait que les plaques (6) sont faites en or.

Patentansprüche

1. Vorrichtung zum Befestigen der Stränge (1, 2) eines Armbands an einem Uhrgehäuse (3) mit einem Uhrglas (9) und einem Gehäusering (10), welche Vorrichtung Hörner (4) umfaßt, die an dem Gehäusering angesetzt sind und jeweils einen Abschnitt aufweisen, der in eine Sackaufnahme (7), welche dieser Gehäusering besitzt, eingefügt sind, wobei Stifte (8) in erste in den Gehäusering eingearbeitete Löcher (14) eingeführt sind und die Hörner durchsetzen, um sie starr an dem Gehäuse zu befestigen und die Vorrichtung ferner Zapfen (5) umfaßt zum Verbinden der Hörner mit den Strängen des Armbands derart, daß eine Anlenkung der Stränge an den Hörnern ermöglicht wird, dadurch gekennzeichnet, daß je-

ration décrite ci-dessus, la plaque présente un évidement 20, découpé en même temps que le contour extérieur de la plaque, cet évidement permettant une économie de matière, particulièrement si la plaque est faite en or.

Revendications

1. Dispositif d'attache des brins (1, 2) d'un bracelet à une boîte de montre (3) comportant une glace (9) et une carrure (10), ledit dispositif comprenant des cornes (4) rapportée sur la carrure et ayant chacune une portion introduite dans un logement borgne (7) présenté par cette carrure, des goupilles (8) introduites dans des premiers trous (14) pratiqués dans ladite carrure et traversant lesdites cornes pour fixer rigidement celles-ci à ladite boîte, et des barettes (5) pour assembler lesdites cornes aux brins du bracelet de façon à permettre l'articulation desdits brins sur lesdites cornes, caractérisé par le fait que chacune desdites cornes comporte au moins deux plaques minces (6; 3, 31, 32; 33, 34) découpées en forme, juxtaposées et présentant des seconds trous (15) dans lesquels passe l'une desdites goupilles.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que lesdites plaques (6) présentent une saillie (17) pour assurer conjointement la fixation de la glace (9) sur la carrure (10).
3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque logement borgne (7) présente un fond (25) contre lequel vient s'appuyer une tranche présentée par la portion de chaque plaque (6) introduite dans ce logement, la force d'appui étant assurée par des moyens (18, 19, 21) provoquant la déformation élastique de ladite tranche quand une goupille (8) est introduite dans lesdits premiers (14) et second trous (15).
4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé par le fait que ladite tranche présente un dégagement (21) arrangé de manière à former deux zones d'appui (18, 19) de cette tranche contre le fond (25) quand ladite goupille (8) est introduite dans lesdits premiers (14) et second trous (15).
5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les plaques (33, 34) découpées formant chacune desdites cornes (4) sont pliées en forme de U, les extrémités libres du U s'appuyant dans le fond de l'un desdits logement borgne et la base du U étant arrangée pour recevoir la barrette (5) d'articulation de l'un des brins (1, 2)

du bracelet.

6. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les plaques (33, 34) découpées formant chacune desdites cornes (4) sont pliées en forme de U, la base du U s'appuyant dans le fond de l'un desdits logements borgnes et les extrémités libres du U étant arrangées pour recevoir la barrette (5) d'articulation de l'un des brins (1, 2) du bracelet.
7. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque corne (4) comporte une pluralité de plaques (6) découpées et juxtaposées et que chacune des plaques présente une découpe identique.
8. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque corne (4) comporte une pluralité de plaques (30, 31, 32) découpées et juxtaposées et que chacune des plaques présente une découpe différente.
9. Dispositif selon la revendication 7 ou la revendication 8, caractérisé par le fait que les plaques (6; 30, 31, 32) sont découpées dans un même matériau.
10. Dispositif selon la revendication 7 ou la revendication 8, caractérisé par le fait que les plaques (6; 30, 31, 32) sont découpées dans des matériaux différents.
11. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les plaques (6) présentent un évidement (20) intérieur.
12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé par le fait que les plaques (6) sont faites en or.

Patentansprüche

1. Vorrichtung zum Befestigen der Stränge (1, 2) eines Armbands an einem Uhrgehäuse (3) mit einem Uhrglas (9) und einem Gehäuse ring (10), welche Vorrichtung Hörner (4) umfaßt, die an dem Gehäuse ring angesetzt sind und jeweils einen Abschnitt aufweisen, der in eine Sackausnehmung (7), welche dieser Gehäuse ring besitzt, eingefügt sind, wobei Stifte (8) in erste in den Gehäuse ring eingearbeitete Löcher (14) eingeführt sind und die Hörner durchsetzen, um sie starr an dem Gehäuse zu befestigen und die Vorrichtung ferner Zapfen (5) umfaßt zum Verbinden der Hörner mit den Strängen des Armbands derart, daß eine Anlenkung der Stränge an den Hörnern ermöglicht wird, dadurch gekennzeichnet, daß je-



- des der Hörner mindestens zwei dünne in Form geschnittene Platten (6; 30, 31, 32; 33, 34) umfaßt, die übereinander liegen und zweite Löcher (15) aufweisen, durch welche sich einer der Stifte erstreckt.
2. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Platten (6) einen Vorsprung (17) für das gleichzeitige Befestigen des Glases (9) auf dem Gehäusering (10) aufweisen.
 3. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß jede Sackausnehmung (7) einen Boden (25) aufweist, gegen den sich eine Kante des Abschnitts jeder Platte (6), der in dieser Ausnehmung eingefügt ist, anlegt, wobei die Anlagekraft durch Mittel (18, 19, 21) sichergestellt wird, welche die elastische Deformation der Kante hervorrufen, wenn ein Stift (8) in die ersten (14) und zweiten (15) Löcher eingeführt ist.
 4. Vorrichtung nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß jede Kante eine Ausnehmung (21) aufweist, derart angeordnet, daß zwei Anlagezonen (18, 19), dieser Kante am Boden (25) gebildet werden, wenn der Stift (8) in die ersten (14) und zweiten (15) Löcher eingeführt ist.
 5. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die ausgeschnittenen Platten (33, 34), welche jeweils eines der Hörner (4) bilden, in U-Form gebogen sind, wobei die freien Enden der U-Form sich an dem Boden einer der Sackausnehmungen abstützen und die Basis des U ausgebildet ist für die Aufnahme der Gelenkzapfen (5) eines der Armbandstränge (1, 2).
 6. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die ausgeschnittenen Platten (33, 34), die jeweils eines der Hörner (4) bilden, in U-Form gebogen sind, wobei sich die Basis des U an dem Boden einer der Sackausnehmungen abstützt und die freien Enden der U-Form zur Aufnahme der Gelenkzapfen (5) eines der Armbandstränge (1, 2) ausgebildet sind.
 7. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß jedes Horn (4) eine Mehrzahl von ausgeschnittenen und übereinander geschichteten Platten (6) umfaßt und jede der Platten eine identische Schnittform besitzt.
 8. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß jedes Horn (4) eine Mehrzahl von ausgeschnittenen und übereinandergeschichteten Platten (30; 31, 32) umfaßt und daß jede der Platten eine unterschiedliche Schnittform besitzt.
 9. Vorrichtung nach Anspruch 7 oder Anspruch 8, dadurch gekennzeichnet, daß die Platten (6; 30, 31, 32) aus ein- und demselben Material ausgeschnitten sind.
 10. Vorrichtung nach Anspruch 7 oder 8, dadurch gekennzeichnet, daß die Platten (6; 30, 31, 32) aus unterschiedlichen Materialien ausgeschnitten sind.
 11. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Platten (6) eine innere Ausnehmung (20) aufweisen.
 12. Vorrichtung nach Anspruch 11, dadurch gekennzeichnet, daß die Platten (6) aus Gold hergestellt sind.

Claims

1. Arrangement for attaching the strands (1, 2) of a bracelet to a watch case (3) including a crystal (9) and a caseband (10), said arrangement comprising horns (4) attached to the caseband and each having a part introduced into the blind housing (7) exhibited by this caseband, pins (8) introduced into first holes (14) provided in said caseband and crossing said horns in order to rigidly secure said horns to said case, and lugs (5) for connecting said horns to the strands of the bracelet in a manner to permit pivoting of said strands on said horns, characterized by the fact that each of said horns includes at least two thin plates (6; 30, 31, 32; 33, 34) cut out to shape, juxtaposed and exhibiting second holes (15) in which crosses one of said pins.
2. Arrangement according to claim 1, characterized by the fact that said plates (6) exhibit a projection (17) in order to assure together the securing of the crystal (9) onto the caseband (10).
3. Arrangement according to claim 1, characterized by the fact that each blind housing (7) exhibits a bottom (25) against which an edge face exhibited by the part of each plate (6) introduced into this housing comes into abutting contact, the bearing force being assured by means (18, 19, 21) bringing about elastic deformation of said edge face when a pin (8) is introduced into said first (14) and second (15) holes.
4. Arrangement according to claim 3, characterized by the fact that said edge face exhibits a clearance (21) arranged in a manner such as to form two bearing zones (18, 19) for said edge face against the bottom (25) when the pin (8) is intro-



duced into said first (14) and second (15) holes.

5. Arrangement according to claim 1, characterized by the fact that the cut plates (33, 34) each forming one of said horns (4) are bent into U form, the free ends of each U bearing against the bottom of one of said blind housings and the base of the U being arranged to receive the pivot lug (5) for one of the bracelet strands (1, 2). 5 10
6. Arrangement according to claim 1, characterized by the fact that the cut plates (33, 34) each forming one of said horns (4) are bent into U form, the base of the U bearing against the bottom of one of said blind housings and the free ends of the U being arranged to receive the pivot lug (5) for one of the bracelet strands (1, 2). 15
7. Arrangement according to claim 1, characterized by the fact that each horn (4) includes a plurality of cut out and juxtaposed plates (6) and that each of the plates exhibits an identical cutting. 20
8. Arrangement according to claim 1, characterized by the fact that each horn (4) includes a plurality of cut out and juxtaposed plates (30, 31, 32) and that each of the plates exhibits a different cutting. 25 30
9. Arrangement according to claim 7 or claim 8, characterized by the fact that the plates (6; 30, 31, 32) are cut out from the same material.
10. Arrangement according to claim 7 or claim 8, characterized by the fact that the plates (6; 30, 31, 32) are cut out from different materials. 35
11. Arrangement according to claim 1, characterized by the fact that the plates (6) exhibit an interior cutout (20). 40
12. Arrangement according to claim 1, characterized by the fact that the plates (6) are made of gold. 45

50

55

6

